



Commune de Tannay

COMMUNE DE TANNAY

Commune de Tannay

Municipalité

Préavis N° 47/24

au Conseil communal

Préavis relatif au budget 2025 de l'EIPT

Délégué municipal : Claus Hässig

Route F.-L.-Duvillard 6 - 1295 TANNAY

◆ Téléphone 022 960 95 55 ◆ E-mail: greffe@tannay.ch ◆ www.tannay.ch
Ouvertures : mercredi et vendredi de 08h00 à 12h00

Tannay, le 29 octobre 2024

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Le préavis n° 47 a pour objet le budget de fonctionnement 2025 du nouveau port du Torry ouvert en juin 2023.

Rappel

En novembre 2019, les Conseils communaux de Tannay et de Mies ont accepté le préavis relatif à la création d'une Entente intercommunale pour l'agrandissement et l'exploitation du Port du Torry (EIPT). Une convention définit les principes de base de la collaboration entre les deux communes et désigne, entre autres, la commune de Tannay comme commune boursière. Dans ce but, une comptabilité distincte, séparée des comptes de fonctionnement de Tannay, a été créée pour l'EIPT. Cette comptabilité est tenue conformément au Règlement sur la Comptabilité des communes (RCCCom; RSV 175.31.1).

En mars 2021, le Conseil communal de Tannay a accepté le préavis no 61 accordant un crédit de 3'250'000 CHF pour la construction et les aménagements du port intercommunal. Un montant identique a été voté par le Conseil communal de Mies. Le budget de construction du port s'élève en effet à 6'500'000 CHF.

Les travaux de construction du nouveau port ont démarré en janvier 2022. Après 18 mois de travaux, le nouveau port a pu être ouvert pour le second semestre 2023.

Le préavis ci-présent porte sur le budget de fonctionnement du nouveau port et non pas sur sa construction. Le bilan des coûts de construction sera présenté ultérieurement lors de la clôture du préavis de financement no 61 susmentionné.

Les coûts de construction du port seront amortis sur 50 ans par les recettes de location des places d'amarrage.

Budget

Le budget 2025 prévoit les charges et revenus suivants :

• Total des charges	CHF	266'634.00
• Total des revenus	CHF	296'200.00
• Excédent de revenus	CHF	29'566.00
=====		

L'excédent de revenus servira à alimenter un fonds de réserve dont l'EIPT devra disposer pour les imprévus inhérents à l'exploitation d'un port lacustre (améliorations techniques, dommages aux installations, entretien tel que fau cardage, etc.). Par ailleurs, les deux premières années d'exploitation du port avaient affichées de légers déficits qu'il sera possible d'éponger.

Au poste 2 Finances figure le paiement des intérêts de l'emprunt des deux communes pour financer la construction du port. Ce montant est de 65'000 CHF réparti à parts égales au bénéfice des communes. Une autre charge de l'EIPT est la contribution de 6'500 CHF versée à la commune de Tannay pour la dédommager comme commune boursière.

Au poste 4 Travaux, on trouve notamment les recettes de 270'000 CHF pour les taxes d'amarrage des locateurs de places. Ces derniers comprennent pour la première fois les taxes perçues pour les places à terre, gérée précédemment par la commune de Mies et dont l'exploitation a été confiée à l'EIPT. Les recettes pour les places visiteurs sont budgétées à 3'000 CHF.

Figure également au poste 4 Travaux l'amortissement de l'investissement des deux communes à hauteur de 128'134 CHF. Ce montant est versé à parts égales aux deux communes.

Le budget 2025 et le préavis y relatif ont été approuvés par le Comité de l'EIPT dans sa séance du 29 octobre 2024.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Tannay

vu le préavis n° 47/24 relatif au budget 2025 de l'EIPT
vu le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet,
ouï les conclusions de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet,
attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide d'accepter le budget de l'EIPT pour l'année 2025 tel qu'il vous est présenté.

Adopté en séance de Municipalité du 29 octobre 2024, pour soumission au Conseil communal de Tannay.

Au nom de la Municipalité :

La Syndique :
Denise Rudaz



The image shows a blue ink signature of "Denise Rudaz" written over her name in a cursive font. To the right of the signature is a circular blue municipal seal. The seal has "MUNICIPALITE" at the top and "DE TANNAY" at the bottom. In the center, there is a coat of arms featuring a shield with a cross and a central figure, surrounded by a border with small symbols.

La Secrétaire adjointe:
Laurence Jeannin-Simonitto

Annexe : Budget 2025 de l'EIPT